L'Echo de Manitoba.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOL. I. WINNIPEG, MANITOBA, MAI, 12, 1898. No 15.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis $1.00
Europe (compris le port) 2 50

TARIF DES ANNONCES.

1 ère insertion, par ligne . . . . . 10 cts
Chaque insertion subsequente . . . . . 8 "

N. B.—Les annences de naissanees, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

TELEGRAMME.

Madrid 1.—La flotte américaine a ouvert le feu sur Manille deux combats ont eu lieu entre les deux flottes. La flotte espagnole a terriblement souffert.

Washington, 3. mai—Il règne ici une grande anxiété sur le sort de l'Oregon et du Marietta. On croit que la flotte Espagnole cherchera à s'en emparer.

Madrid, 3. mai—La Reine-Regente a déclaré que l'Espagne lutterait jusqu'au bout.

Key-West, 3. mai—Une activité intense règne dans la flotte de Sampson.

Washington, 4. mai—Le croiseur Cincinnati à reçu l'ordre de réjoindre la flotte de Sampson.

Madrid, 4. mai—Il y a eu des emeutes sanglantes à Sevrille, Valence et Barcelone.

Washington, 4. mai—McKinley a déclaré vouloir conserver les Phillipines.

Tampa, 5. mai—Trois transports sont arrivés et les troupes se préparent à embarquer.

London, 4 mai—On prétend que les Empereurs Guillaume et Nicolas ont manifesté l'intention d'intervenir au sujet des Phillipines.

Londre, 4 mai—La flotte Américaine part pour Porto-Rico, afin de détruire cet entrepôt avant l'arrivée de la flotte Espagnole.

New York, 6 mai—L'escadre du Commodore Schley attend des ordres pour rejoindre l'amiral Sampson.

Key-West, 6. mai—L'ordre de relâcher le steamer français Lafayette vient d'arriver.

New-York, 6. mai—300 soldats du 30em. Regiment de volontaires se sont enfuis du camp cette nuit.

Washington, 7. mai—Le rapport officiel de Dewey vient d'arriver. Les Américains n'ont pas un homme de tué, pas un bateau endommagé.

Havane, 7. mai —2 croiseurs Américains ont été repoussés par les batteries et endommagés.

Madrid, 7. mai—Le bruit court d'un combat entre les flottes Espagnoles et Américaines. Cette dernière aurait été battue.

Port-au-Prince, 8. mai—Le steamer Montgommery a ouvert le feu avec un bateau Espagnol, on ne sait rien du résultat

Key-West, 12. —La flotte américaine a tenté deux débarquements à Cienfugos et Cardenas.

Elle a été répoussée avec perte aux deux endroits.

LES DEUX FLOTTES

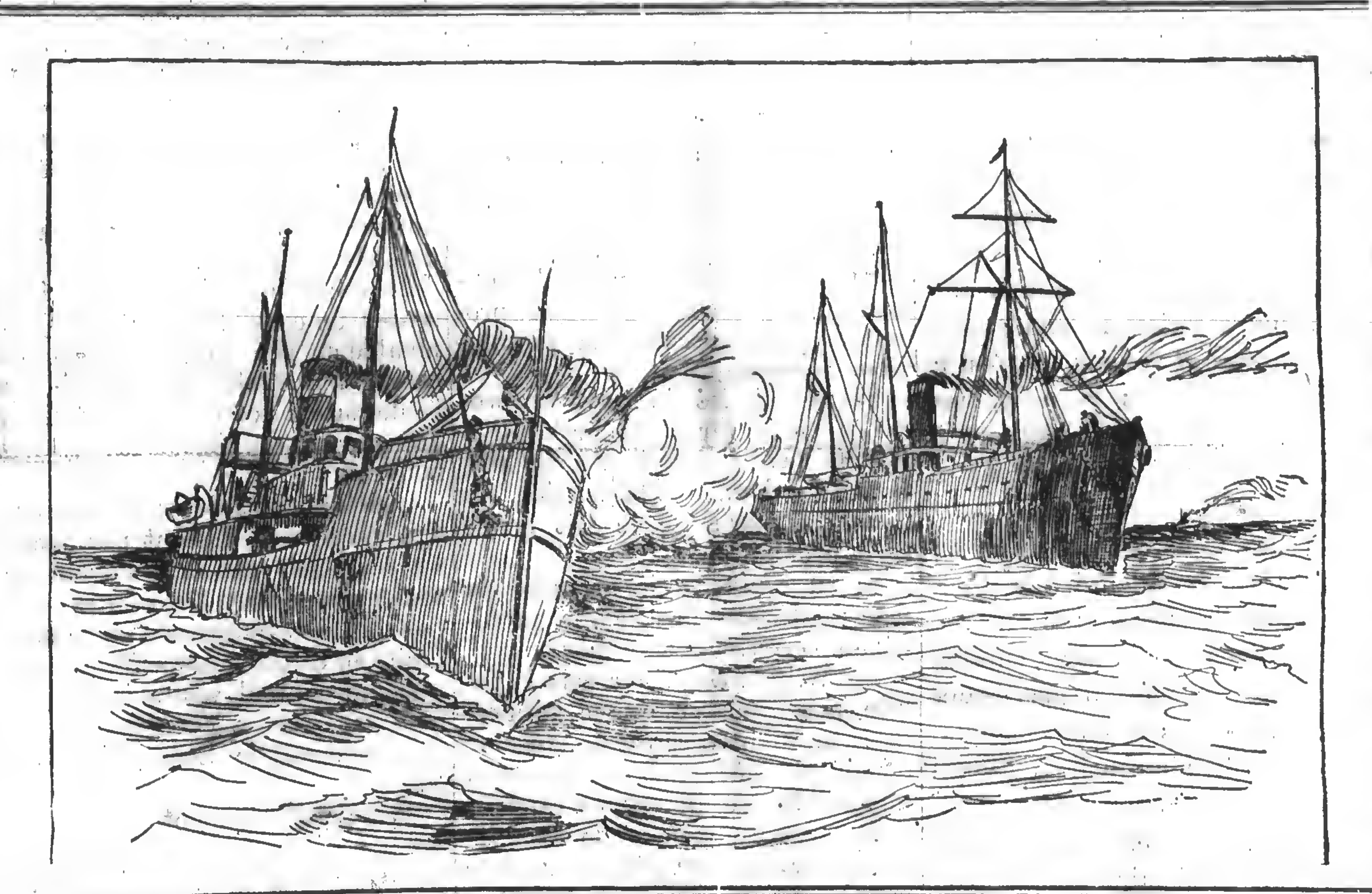
LA FLOTTE AMERICAINE DE SAMPSON

La flotte de Sampson Comprend.

Iowa	cuirassé de 1er. classe	32	canons		500 hs.
Indiana	" "	34	"		468 "
Amphitrite	monitor à 2 tourelles	12	"		171 "
Miatonomah,	" "	10	"		149 "
New-York,	croiseur cuirassé	34	"		566 "
Cincinnati,	" protegé	23	"		312 "
Montgomery,	croiseur 3im. classe	19	"		274 "
Custiné,	cannonière	8	"		154 "
Machias,	"	16	"		152 "
Vesuvius,	croiseur a dynaminte	6	"		70 "
Dupont,	torpilleur	4	"	3 p. t.	20 "
Foote,	"	3	"	"	20 "
Porter,	"	3	"	"	20 "
Winslow,	"	3	"	"	20 "
Mayflower,	contre torpilleur	16	"	2 "	180 "
Total 15 bateaux		226	canons		3,089 hs.

FLOTTE ESPAGNOLE DE CAPE VERDE

Pelapo,	cuirassé	37	canons		600 hommes
Carlos V,	croiseur cuirassé	40	"		450 "
Oquendo,	" "	30	"		500 "
Viscaya,	" "	30	"		500 "
Maria Teresa,	" "	20	"		500 "
Cristobal Colon,	"	32	"		450 "
Pluton,	contre torpilleur	8	"	2 p.t.	70 "
Terror,	" "	5	"	"	67 "
Turor,	" "	6	"	"	67 "
Azor,	torpilleur	4	"	3 p.p.	23 "
Rayo,	"	4	"	2 "	20 "
Cinete,	"	4	"	2 "	20 "
Total 12 bateaux		218	canons		3267 hommes



LA SITUATION

Il est impossible de savoir exactement à quoi s'en tenir; les dépêches passant toutes entre les mains des censeurs avant d'être publiées.

La flotte Espagnole est certainement détruite à Manille sans quelques cannonières, mais Dewey, n'a pu encore s'emparer de la ville; les insurgés qu'il a appelé a l'aide commettent des atrocités sans nom qu'il se déclare impuissant à prévenir.

La nouvelle que les Americains n'ont eu ni un homme blessé ni un navire endommagé parait invraisemblable.

En somme il n'a pu encore remplir son but qui était de s'emparer de Manille. D'autre part il parait certain que la baie est minée et la flotte américaine court de gros dangers tant qu'elle ne sera pas maîtaesse de la ville.

Dans l'Atlantique l'Amiral Sampson est parti avec ses meilleurs bateaux pour un but inconnu. Est ce pour Porto-Rico, afin d'y détruire les dépots de charbon de l'Espagne, est-ce pour rencontrer la flotte Espagnole? On ignore où celle-ci se trouve exactement. Cependant il faut tenir compte des bruits qui circulent avec insistance qu'une lutte aurait déjà eu lieu et que l'Espagne en serait sortie à son honneur—d'autre part il se fait de grands préparatifs pour transporter une armée de 60,000 hommes à Cuba on parle de 300 transports réunis.

L'armée ne parait pas jouir d'un parfaite discipline, les protestations les plus violentes se sont élevées contre les brutalités et les excés commis aux environs du camp; de plus, 300 volontaires viennent de déserter.

Le Contrat du Yukon

Ottawa, 12 mai.

La nouvelle que le gouvernement allait soumettre un nouveau contrat pour le chemin de fer du Yukon, a produit ici la meilleure impression. On donne déjà des détails et c'est un sujet de conversation courante entre les membres du Parlement.

Le contrat sera donné à MM. MacKenzie et Mann, et le tracé au lieu de partir comme précédemment de Glenora par la rivière Stickine aura son point de départ à l'île de l'observatoire ou à Fort Simpson et ira tout droit à Teslin Lac, soit une distance de 450 à 500 milles.

Cette route sera toute entière sur le territoire Canadien. Les subventions accordées consisteront en un subside postal annuel de $80,000 pour 20 ans, et d'une concession territoriale à raison de 10,000 acres par mille de route.

C'est environ cinq million d'acres de plus en faveur de la Cie. mais il faut noter que le trajet est trois fois plus long.

Le Gouvernement de la Colombie garantira 4,000 par mille, ce qui assure des conditions avantageuses au projet. On s'attend à avoir de nouveaux détails proohainement.

Ce nouveau projet va probablement retarder indéfiniment la clôture de la session, au grand désespoir des deputés qui rongent leur pein et ont hâte de regagner leurs frein.

M. d'Alton McCarthy vient de succomber aux suites de l'accident de voiture dont il avait été victime ces jours derniers.

C'était un des jurisconsultes les plus éminents du Canada et sa mort sera universellement regrettée.

A NOS ABONNES

Nous voici rendus à l'époque où les abonnements deviennenet en majorité exigibles. Nous remerçions d'avance tous ceux qui s'empresseront de se mettre en règle avec l'administration.

L'ECHO DE MANITOBA.

Publié tous les jeudis par la Cie d'imprimerie "L'Echo de Manitoba."
Toutes communications devront être addressées a

L'ECHO DE MANITOBA,
BOITE 1309, WINNIPEG, MAN.

Lettre d'Ottawa

Il n'y a pas à s'y méprendre, l'acte de franchise tel qu'introduit, était très incomplet et inpraticable. Il est tout à fait étonnant qu'une mesure d'une telle importance, et sous la considération du Solliciteur Général depuis au-dela d'un an, n'ait point été présentée sous une forme plus convenable

L'opposition réclame maintenant, et avec droit—le mérite d'avoir perfectionné l'acte en question.

Le principe du bill consiste à adopter pour les fins fédérales, l'acte de franchise en force dans chaque province.

Ainsi, au Manitoba et à Ontario, un électeur n'aura qu'un seul vote et ce, dans le district où il réside; tandis qu'à Québec toute personne possèdant des propriétés de biens-fonds dans aucune division électorale au montant de $100.00 aura droit de voter dans chaque circonscription où toute dite propriété est située.

Voyons un peu, comment cette qualification de biends-fonds fonctionne?

Une personne qui possède cinq propriétés de la valeur de $100.00 chacune, dans cinq comtés différents, a droit de voter cinq fois, tandis qu'une autre possédant une propriété de la valeur de $20,000.00 dans un seul district n'a droit qu'à un seul vote.

Si la propriété foncière doit former la base de la qualification d'un électeur, celui qui a $200,0000. de propriétés devrait avoir le droit de voter 200 fois puisque celui qui n'en possède que $500.00 peut voter cinq fois.

On voit de suite l'injustice de cette loi.

Je crois qu'il eût été bien préférable et plus en conformité avec le principe libéral d'avoir adopté un seul mode de qualification pour tonte la Confédération.

Cependant, on ne saurait douter, que le présent acte de franchise va épargner des sommes énormes au gouvernement de la Puissance, parceque les listes électorales en force dans chaque province, serviront aussi pour les élections fédérales.

***

L'Honorable M. Sifton a déposé devant les chambres, le rapport du département de l'Intérieur pour l'année 1897. Ce rapport est rempli d'informations les plus intéressantes.

M. J. H. Smart le député ministre mentionne que par le remaniement de la branche des terres, le gouvernement va éffectuer une économie de $20,000.00 par année dans le personnel seulement.

En 1895, il y avait 86 employés dans l'office des Terres de la Couronne reçevant des salaires au montant de $88,520. Le nombre en a été réduit à 51 avec des salaires de $56,500.

Le nombre d'immigrants, de passage à Halifax, St.-John, Québec et Montréal atteignait le chiffre de 27,209 en 1895 contre 28,478 en 1896.

Le Manitoba, le Nord-Ouest et la Colombie Anglaise recurent 19,304 immigrants l'an dernier contre 16,831 en 1896.

Le nombre d'entrées pour Homesteads dans les Territoires fut de 2,406 en 1897 et de 1,837 en 1896, soit une augmentation de 549 en faveur de 1897.

Le nombre de personnes que représentent ces entrées est de 7,404 en 1897 et de 5,556 en 1896.

(Suite, page 3)

L'Echo de Manitoba

JEUDI, 12 MAI, 1898

OEUVRE NEFASTE

La coterie Conservatrice-cléricale continue son odieuse campagne au sujet de la question des écoles, mais ses efforts désespérés pour ranimer, les passions éteintes sous le souffle puissant du bon sens populaire, auront pour résultat de faire tomber les derniers lambeaux du masque dont elle s'affublait.

Son dernier pétard, lancé l'autre jour au sénat dans les jambes du gouvernement, a fait long feu, et son résultat le plus clair a été de mettre en lumière une fois de plus, le rôle néfaste de M. le Sénateur Bernier.

En prenant ouvertement parti pour les fanatiques protestants contre Sir Wilfrid Laurier, dans un débat auquel les plus élémentaires notions de convenance, à défaut de l'esprit de justice, lui interdisaient de prendre part, M. Bernier à donné la mesure de ce dont il était capable.

Cet homme a joué un rôle néfaste pour la population catholique de notre province.

Il est la cause première de cette malheureuse question des écoles, sur lui en retombe la plus grosse part de responsabilité.

Après l'avoir fait naitre, il en vit ; son intérêt en a fait un sectaire, et l'on a peine à comprendre l'aveuglement de ceux dont c'était le devoir de s'en séparer à jamais et qui bien au contraire s'efforcent de le couvrir.

Toute intervention de M. Bernier dans cette question ne peut qu'être désastreuse pour nos intérêts ; la passion trop interessée et personnelle dont il est animée doit forcément envenimer les débats et tous ceux qui désirent sincèrement l'apaisement souhaitent de le voir disparaître de l'aréne politique.

D'ailleurs les faits eux-mêmes se chargent de répondre aux allégations mensongères de tous ces pêcheurs en eau-trouble.

Le fait que le Rev. Cherrier nommé par Mgr Langevin, surindant des écoles catholiques du Manitoba, est entré parmi les examinateurs du Bureau d'éducation du gouvernement Greenway, est la preuve la plus convaincante de la mauvaise foi dont le *Manitoba* n'a cessé de faire preuve en niant l'évidence.

Nous sommes heureux d'enregistrer cette nouvelle manifestation du bon vouloir de notre digne et vénéré Archevêque.

Les dénonciations intéressées et injustes d'un "Syndic de virden" ou les racontars d'un "Vieux catholique" dans le "Catholic Register," sont de la dernière insignifiance en présence des faits acquis et incontestables.

Laissons les fanatiques et les ambitieux agiter les dernières loques de leur prétendu drapeau et attendons avec confiance le résultat final des efforts que font les gens de bien pour assurer le triomphe de la justice.

Paix sur la terre aux hommes de bonne-volonté.

AVIS IMPORTANT

Une grande assemblée conventionnelle de l'Association Libérale Française aura lieu mardi le 24 Mai à 2 heures p.m. à Albert Hall, coin des Rues Main et Market Est, des questions de grande importance seront discutées. Tous les membres sont priés d'y assister.

Wm. Lagimodière,
Pres.

H. Fournier, Sec.

LOYALISME

On parle beaucoup de loyalisme depuis quelque temps, et pour tout dire, on ne parle trop.

En effet, ces étalages pompeux des plus nobles sentiments servent presque toujours de devantures à des gens qui tiennent boutique des plus dangereuses passions.

A tout le moins, il faut admettre chez la plupart de ceux qui en parlent, une ignorance manifeste de toute notion d'histoire et de justice.

Par Loyalisme, on semble vouloir entendre non pas la fidelité à la Couronne, mais bien la fidélité à la race Anglo-Saxonne.

Or, outre que c'est, à en juger par l'attitude de certains Anglo-saxons, être plus royaliste que le roi, il importe d'affirmer bien haut que rien n'est plus faux, plus contraire à l'essence même de la constitution fédérale.

Les promoteurs de l'idée avaient pour but, la chose est manifeste, de ressusciter des rivalités de race, pendant trop longtemps déjà exploitées, au détriment de notre pays.

Il s'est trouvé, à notre grande honte, des gens de notre race assez dénués de conscience, pour faire chorus avec eux, que dis-je ! pour renchérir sur eux, dans l'espoir de mériter par leur basse adulation les bonnes grâces de quelque potentat.

Ceux-là sont des êtres essentiellement méprisables, après avoir renié leur patrie, ils renieront leur père, leur Dieu ; Ils sont la bête immonde dont on s'écarte sur le chemin, sur laquelle en crache en détournant le yeux.

Il importe de remettre les choses en leur place véritable.

Les citoyens du Dominion forment une association, une Confédération libre et volontaire ; c'est la réunion de bonnes volontés, avec pour but, la gloire de la nation ; il n'y a ni maître ni esclave, il n'y a que des égaux.

Tous les Canadiens doivent au même dégré, la fidelité à la Couronne, dont ils relèvent ; ce sont les enfants d'une même mère, enfants directs ou adoptifs, ils sont égaux dans leurs droits et leurs devoirs ; et leur affection mutuelle à l'égard les uns des autres pour réelle qu'elle doive être, n'en exclue pas moins toute idée de domination de part ou d'autre.

Nous sommes attachés par le lien puissant de la reconnaissance à l'Angleterre qui a su respecter, nos droits, nos coyances, notre langue, et comme l'a si bien dit Sir Wilfrid Laurier.

"Nous devons avoir la fierté de la gratitude."

Mais cette gratitude même, implique le respect complet de nos droits, et nos droits peuvent se résumer dans ce seul mot, l'*Egalite* absolue entre les différentes races

Nous devons à nos pères Anglo-Saxons, notre estime, et notre concours devoué, pour tout ce qui touche au bien de la patrie commune, mais nous ne pouvons reconnaitre la suprématie d'aucune race.

C'est par la stricte observation de ce principe, et par là seulement que nous assurerons le développement prodigieux du Dominion.

Voila les doctrines saines qu'il faut répandre, et ceux là sont à plaindre, qui soit par petitesse d'esprit, soit par ténébre des passions se refusent à admettre ces principes élevés.

Bien loin de condescendre à la moindre dégénerescence de notre race nous devons tout faire pour la maintenir intacte, et cela non point dans un vulgaire intérêt personnel, mais dans l'intérêt même du Canada.

"L'unité n'est point l'uniformité," et les efforts, les luttes qu'amenerait pareille confusion de principe, et par suite toute tentative d'absorption ou de transformation violente de l'Element Canadien-Français par la race Anglo-saxon ne, détermineraient dans le dévélopement du Canada un temps d'arrêt néfaste, compromettrait son avenir.

Ne mêlons donc plus le loyalisme à la Couronne avec un pseudo-loyalisme vil et sans raison.

Fuyons comme la peste, ces manœuvres déloyales, enfantées par l'intolérance politique ou par le fanatisme.

Soyons fiers de notre origine, la France notre aieule quoiqu'en puisse dire "certains prédicateurs," tient toujours son rang à la tête des nations.

Les deux races Aglaises et Françaises "égales en courage, en rénommée en gloire" peuvant et doivent vivre en parfaite harmonie, et si l'une doit absorber l'autre ce doit-être par le fait seul de sa vitalité supérieure.

En tout cas rappelons nous le mot de l'homme éminent dont la supériorité incontestable est la gloire de notre race en même temps qu'un heureux augure pour son avenir.

"Le Canada est une nation, la liberté est sa nationalité."

LE PLEBICISTE

Le bill du plébicite sur la prohibition de l'importation, fabrication et vente des liqueurs énivrantes a été adopté mardi en deuxième lecture.

On n'a pas discuté la question même de la prohibition, mais simplement le fait de savoir si l'électorat du pays sera appelé à se prononcer pour ou contre la prohibition.

Si la majorité du pays se prononce en faveur de la prohibition le Parlement sera appelé à discuter la suite à donner à la decision du peuple et par suite le fait même de la prohibition.

Si au contraire la majorité du pays se déclare hostile à la prohibition. la question sera morte.

Sir Wilfrid Laurier a pris la parole pour déclarer que le résultat de la prohibition serait de créer un déficit de $280,000.00 qu'il serait impossible de combler ; il a rappellé la fameuse commission de Prohibition qui couta $200,000.00 au pays pour aller fournir les rayons oubliés de quelques bibliothéques mal achalandées.

Voilà, a dit Sir Wilfrid Laurier, ce qu'il faut que le peuple sache et comprenne, puis nous suivrons la direction qu'il nous indiquera.

Nous reviendrons d'ailleurs sur cette question, elle en vaut la peine.

RENOUVELLEMENT PARTIEL DU SENAT

Doit-on abolir ou réformer le Sénat ?

Adhuc sub judice lis est—

Tous les journaux libéraux du Canada prennent part à la discussion, chacun apportant ses arguments, et c'est un spectacle bien digne d'intérêt que celui de cette pacifique et courtoise controverse.

Du choc de ces idées jaillira la lumière.

En réalité la meilleure raison qu'on ait trouvé, pour démontrer la nécessité d'une chambre haute c'est le rôle qu'elle peut et doit jouer à un moment donné pour sauvegarder les droits de la minorité.

Tout système parlementaire quelle que soit sa forme, est fait pour assurer au peuple la juste représentation de ses droits et de ses intérêts, et le protéger contre toute tyrannie.

Qui oserait nier qu'avec une *seule* chambre élective le peuple ne s'expose point à substituer à la tyrannie d'un seul, la tyrannie de plusieurs, et si vous ajoutez le principe de responsabilité qui lie dans notre système parlementaire, le pouvoir exécutif au pouvoir législatif, vous en arrivez forcément à cette conclusion que l'exécutif en accord complet avec la chambre unique peut devenir une forme deguisée de la tyrannie, et que d'autre part le désaccord dans ces conditions exposerait le pays à des soubresauts continuels et néfastes.

Il faut une influence, une force virtuelle, qui agirait par le fait même de son existence.

La Chambre haute doit être une force d'ordre purement moral, à l'appui soit de l'Exécutif soit du corps législatif suivant que le droit stricte se trouve d'un côté ou de l'autre.

Cette nécessité d'être, admise et son rôle ainsi fixé il reste à déterminer le mode d'élection et le mode d'action.

Nous ne croyons point à dire vrai, que l'ensemble du Dominion puisse se prêter à une élection par le peuple représenté par des collèges électoraux d'une composition spéciale. L'Election par la couronne nous semble à l'heure actuelle encore préférable. Mais sur ce point nous ne nous déclarons point absolument décidés.

Toutefois si le mode d'élection reste à discuter, le point le plus important qui est d'assurer le bon fonctionnement du Sénat d'une manière constante, en taut que peut le comporter toute institution humaine—nous semble être le principe du *Renouvellement partiel.*

On se plaint à bon droit, car l'expérience du passé en est la preuve—de l'invincible partisannerie qui n'a cessé d'envahir le Sénat, or, cela tient à notre avis à deux raisons principales. L'inamovibilité —la vieillesse—En effet les défaut distinctifs de la vieillesse ce sont l'égoisme et l'entêtement, défauts qui se trouvent aggravés par cette circonstance *l'inamovilite.*

Donc, ce qu'il importe, c'est d'assurer le renouvellement *continu* du Sénat et par ce mot *continu* nous entendons écarter toute idée de renouvellement total fût-ce à des dates très espacées.

Le Sénat doit en un mot représenter un conseil impersonnel, immuable en son principe mais sans cesse renouvelé et rajeuni par l'élimination des déchets, marchant de pair avec l'infusion de sang nouveau.

Ces conditions de renouvellement soit qu'elles se fassent par tirage au sort, soit qu'elles suivent un roulement déterminé, jointes à la possibilité de fournées d'un nombre limité, en certains cas, suffiront pour rémedier au mal véritable qui jusqu'à ce jour a causé la maladie dont se meurt le Senat, *l'inamovilite.*

Principe forcément destructeur sur notre planéte ou l'activité et le *renouvellement* sont des lois de nature.

IMBECILES OU FOURBES

Le *Nor-Wester* termine ainsi son éditorial en date du 10 mai—

"Cela prouve jusqu'à quel point le Premier et ses collègues catholiques rampent devant Rome, cela prouve aussi le danger qui menace le système d'Ecoles publiques de notre Province, aussi longtemps que le gouvernement actuel du Dominion sera au pouvoir."—

Et savez-vous à quel propos cet appel malsain au pire fanatisme protestant ?

A propos de l'interpellation de l'Hon. Landry au Sénat. Quel camouflet sanglant pour ce Senateur, ce Canadien-français, cé catholique, ce représentant de Québec !

Jusqu'à quel dégré d'abaissement, d'oubli de toute dignité, la passion politique peut-mener un homme ?

En vérité, M. Landry, et M. Bernier qui l'a soutenu, ont dépassé les bornes, et leur nom désormais ne saurait plus être prononcé devant tout homme sensé, vraiment patriote et vraiment catholique sans provoquer des nausées.

Car, de deux chose l'une : ou, la prétendue lettre de M. Russell est authentique et alors en catholiques incères qu'il préténdent être, MM. Landry et Bernier devaient être reconnaissants aux membres catholiques du gouvernement, de leur bonne volonté à agir en complet accord avec le chef suprême de la Religion, ou bien la lettre est fausse et alors la conduite de ces Sénateurs est inqualifiable.

Dans les deux cas le respect de leur race et de leur religion, leur interdisait de prendre part à cette basse manœuvre, encore bien moins de la provoquer.

Les conséquences déduites par le *Nor'-Wester* rejaillissent sur eux et les couvrent d'une boue dont ils resteront à jamais souillés.

Le *Nor'-Wester* en faisant appel aux fanatismes protestant le plus ardent, est fidèle aux vrais principes du Parti Conservateur ; ce déchainement de rancunes intéressées et de basse haine prouve une fois de plus l'absence de tout esprit de justice, le mépris absolu de la liberté qui sont les caractères distinctifs de ce parti.

Cet aveu arraché par la passion n'est point pour nous déplaire. Il prouve clairement l'hypocrisie de ces gens qui, il y a quelques mois à peine proclamaient *urbi* et *orbi*, leur prétention à régler les droits de la minorité, s'ils étaient restés au pouvoir.

La vérité est, qu'aujourd'hui aussi bien qu'hier, ils prétendent se servir de la question des écoles comme d'un instrument politique

Et c'est pour faire le jeu de ces conservateurs, ennemis jurés de notre race et de notre religion, que de prétendus catholiques continuent à entretenir l'agitation sur cette question. N'est-on point en droit de se demander s'il n'existe pas d'autres mobiles plus honteux encore à cette conduite.

Et l'on en arrive à cette conclusion que ces gens là sont ou bien des niais imbéciles ou de véritables malfaiteurs.

Mais tout a une fin et le moment approche où le bon sens populaire écrasera cette horde malfaisante et la réduira au silence.

TRAITE AVEC LES INDIENS

Le Département des Sauvages a l'intention d'établir sous la désignation No. 8, un nouveau traité avec les indiens de l'Athabasca et de la rivière la Paix. L'emigration se précipite sur ces régions et le gouvernement ne peut la laisser s'emparer des territoires considéres jusqu'à ce jour comme le domaine incontesté des indiens et des métis, sans payer au préalable une indemnité aux ayant-droit, et passer un taité avec eux.

On estime le nombre des Sauvages, (Beaver, Cris, et Chippeway) au chiffre de 3000, celui des Metis à 2000. Il a été decidé en conséquence de nommer une commission pour entrer en pourparler avec les différents chefs. Les conférences commenceront en juin 1898, car il semble impossible de faire connaître cette décision aux différents chefs de ces nombreuses tribus, avant cette date.

M. P. Deschambault de St. Boniface, a fait partie de la Cie. de la Baie d'Hudson et a commandé plusieurs postes dans le Nord. La connaissance des tribus de cette région, ainsi que des différentes dialectes sauvages le désigne d'une façon toute particulière pour faire partie de la commission en prépation.

C'était certainement l'un des employés les plus apprécies par la population indienne.

Son concours sera précieux durant les négociations, son long séjour parmi le indiens, l'a familiarisé avec leurs coutumes et leur langue.

En cour d'assises :

Le président à l'accusé.—Avez-vous quelque chose à dire sur l'application de la peine ?

L'accusé. — Ne me salez pas trop . . . . — Arrangez-moi ça comme pour vous !

Lettre d'Ottawa

Comme indice de l'augmentation des affaires du Département, on cite que les correspondances s'élèverent en 1897 à 130,000 contre 91,740 en 1886.

Le règlement concernant le territoire du Yukon est inclus dans le rapport.

Durant l'année fiscale 325 entrées furent faites, pour location minière pour le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest. Au Yukon jusqu'au 1er. Février il y a eu 3,404 entrées pour location de mines.

Le produit du charbon, dans les Territoires, s'est monté à 225,000 tonnes dont 120,000 sortent des mines de Lethbrige 60,000 de Canmore et 20,000 d'Anthracite.

Le rapport du Haut Commissaire Canadien est daté du 15 Janvier dernier et contient ceux des cinq agents d'émigration en Ecosse, ainsi que ceux des deux agents en Angleterre, et des trois agents en Irlande.

Durant l'annnée, M. John Dilke de Liverpool, M. Thomas Grahame de Glasgow, M. E. J. Wood de Birmingham et M. John W. Donn de Bristol, tous agents d'émigration ont été notifiés que leurs services n'étaient plus requis.

Lord Sthatheona prédit un fort courant d'émigration au Canada pour cette année.

Il ajoute que la visite de Sir Wilfrid Laurier en Europe l'année dernière, a eu pour effet de mettre le Canada en proéminence et comme conséquence on peut s'attendre à ce que les capitalistes anglais viennent placer leur argent pour aider à développer les ressources du Canada.

***

Le projet de la voie ferrée de la Kettle River est mort et enterré.

Le C.P.R. était opposé à la construction d'un chemin de fer qui menaçait de lui enlever le trafic, en faveur des Cie. Américaines.

Le C.P.R. a réussi à faire manquer cette entreprise. Ce qui prouve que l'influence de cette Compagnie est toujours puissante.

***

Les chambres seront prorogées le 24 mai.

Le gouvernement se propose de pousser les affaires, avec la détermination de proroger les Chambres le 24 mai prochain—Tous les membres ont l'air anxieux de terminer la présente session.

Le fait est que l'indemnité de $1000.00 est insuffisante. La plupart des membres perdent de l'argent par leur présence prolongée à Ottawa. Une indemnité de $2000.00 serait une compensation raisonnable pour l'assiduité des membres à une session de quatre mois.

Les Sénateurs, qui pensionnent aux maisons privées pour $20. par mois et qui envoient leur *blanchissage à domicile* font de l'argent, mais il n'y a pas 20 députés qui partent d'Ottawa après la session avec $20 de leur indemnité.

Dans la rue.

Un rassemblement se forme autour d'une personne qui vient de tomber.

Qu'y a-t-il ! dit quelqu'un en s'approchant ?

—C'est un huissier que le froid vient de saisir.

C'est bien son tour, murmure un pauvre diable.—

Au tribunal correctionnel :

—Accusé, l'ivrognerie est chez vous depuis l'âge le plus tendre, une habitude invétérée.

—Mon président, je bois pour oublier la misère ; j'ai été élevé à l'école de l'adversité.

—A l'alcool de l'adversité, vous voulez dire.

ADA la CUBAINE

1ère PARTIE.—LA HONTE.

CHAPITRE 2ÈME.—L'ABANDON.

(Suite)

tous les lieux de plaisir il a donné libre carrière à ses vices et dépense sans compter la dot de sa femme.

Hélas, celle qu'on se plaisait à nommer jadis "la rose de Cuba" est bien changée.

La malédiction de son père, la conduite indigne de son mari, torturent également son âme. Elle se refuse cependant encore à croire tous les méchants propos qui lui reviennent de toutes parts sur le compte de don Pedro : Son amour pour lui l'aveugle ; elle ne l'accuse que de légereté, elle attend l'occasion favorable pour le reconquerir et l'espérance de l'évenement prochain qui doit lui donner un fils est à ses yeux l'occasion certaine.

Les evénements hélas, devaient lui fournir un démenti terrible et désiller ses yeux.

Sur ces entrefaites en effet, éclatait là révolte de Cespédès, on était dans les commencements de 1867. Les négres désertaient en masse les haciendas, et l'effroi planait sur toute la campagne.

Velasco, le père d'Ada se déclara dès le début en faveur de la révolte et devint un des lieutenants les plus actif de Cespédès.

La nouvelle en parvint un matin à l'hacienda del Puerto par un mulâtre du nom de Juanito qui avait suivi Velasco à Bayamos. Dès son arrivée, les nègres employés aux travaux de la ferme et qui n'avaient jamais eu qu'à se louer de leur ancien maître, avaient répondu à l'appel de Juanito, heureux de fuir la tyrannie du nouveau, car don Pedro s'était montré dur et impitoyable durant ses rares apparitions, et la bonté de la Senora n'avait pu toujours pallier aux sévérités de l'Espagnol.

A l'annonce de ces nouvelles, une scène terrible eut lieu entre d'Alzona et sa femme ; perdant toute mesure, don Pedro alla jusqu'à lui reprocher son origine, la conduite de son père.

"Mon avenir est perdu, lui dit-il, par l'attitude inqualifiable de votre père, c'est un bandit qui sera fusillé à la première occasion et sa honte rejaillira sur moi."

Il partit, laissant sa malheureuse femme en pleurs, souffrant dans son amour filial et dans son amour pour son mari, mais l'excusant presque, en secret de ses violences, tant elle l'aimait encore.

Huit jours après, inquiète de cette absence prolongée, tourmentée par des pressentiments incessants, elle s'apprêtait à envoyer un courrier à la Havane, lorsqu'elle reçut une lettre dont elle reconnut immédiatement, l'écriture, et c'est en tremblant qu'elle brisa le cachet. Cette lettre ne contenait que queques mots.

"Senora, j'apprends la mort de mon frère ainé et mon père m'appelle près de lui. J'obéis à ses ordres et vous rend votre liberté. Don Pedro n'existe plus et le marquis d'Alzona, grand d'Espagne ne saurait plus rien avoir de commun avec la fille du bandit Alvaro."

Le coup fut terrible, Ada s'évanouit et ne reprit ses sens que le lendemain, malgré les soins incessants de la vieille mulâtresse sa nourrice.

L'horreur même du procédé, la grandeur de l'infamie en mettant à nu la bassesse de cet homme, produisirent une réaction salutaire, et Ada puisa dans son indignation la force pour terminer à la mort de son amour.

En même temps que l'image de don Pedro s'effaçait à jamais dans son cœur, une haine terrible l'envahisait, le remplissait : la haine de la race Espagnole, et cette haine eut pour effet de la rapprocher de son père.

Sa décision fut vite prise, elle rassembla ses objets les plus précieux, confla la garde de l'hacienda à un serviteur éprouvé et prenant elle même le commandement de ses nègres elle se mit en route pour Bayamos où elle savait devoir rejoindre Velasco.

Le vieux patriote Cubain n'eut pas un mot de reproche pour sa fille et un éclair de fierté brilla dans son regard lorsqu'Ada lui fit part de son projet bien arrêté de concourir de tout son pouvoir au succès de l'insurrection.

Les occasions ne tardèrent point à se présenter de mettre la théorie en pratique car bientôt une petite armée Espagnole s'avança sur Bayamos avec l'intention de s'en emparer.

Une lutte terrible s'engagea, lutte sans merci de part et d'autre tout insurgé pris était passé par les armes séance tenante, tout soldat Espagnol fusillé ; insaisissables, toujours partout, jamais nulle part, les insurgés luttaient par la ruse contre la force ; mouches acharnées après le lion, ils harcelaient sans cesse l'armée espagnole déja affaiblie par le climat, decimée par la terrible *vomito*. Pour elle, jamais un instant de repos, et l'ennemi avait disparu, le cadavre d'une sentinelle indiquait seul son passage. Derrière chaque palmier, à chaque endroit favorable se dressait une embuscade, la fusillade éclatait, les chefs tombaient frappés par des ennemis invisibles, et lorsqu'après avoir répondu par un feu nourri les Espagnols arrivaient en ligne de combat, ils ne trouvaient plus rien, l'adversaire avait disparu sans laiser de trace, et il fallait reprendre la route commencée pour à la première occasion essuyer une nouvelle décharge d'un

(A suivre)

VILLE DE WINNIPEG.

Louage des terrains de la ville.

Le conseil de la Ville de Winnipeg a décidé de disposer de tous les terrains qui lui appartiennent et dont elle ne se sort pas, ou tel portion d'iceux tels que désignés par le comité des finances sous ces conditions:

Aux personnes prenant possession et improuvant le terrain loué pour 5 ans, moyennant le paiement des charges, taxes et contricutions levés chaque année durant le terme de ces cinq ans, appartiendra le privilège de renouvellement à l'expiration des dites cinq années, pour dix(10) années, moyennant les mêmes conditions, et en plus 6% d'interet sur la valeur prisée par la ville.

Les locataires auront le droit de transporter les constructions leur appartenant à l'expiration du terme si la ville ne consent pas à toutes les acheter au prix estimé.

On donnera la préférence aux chefs da famille résidant dans la ville depuis un an.

Le plan de ces terrains ainsi que tous renseignements peuvent être obtenu à l'office du City Clerk, au City Hall.

C. J. BROWN, City Clerk.

Winnipeg, 31 Mars 1898.

6-28-98.

NOUVELLES LOCALES.

M. W. J. Robinson est de retour d'Ottawa.

Hon. R. Watson est de retour à Winnipeg.

Voyez l'annonce de M. St. John acheteur de pelleteries.

L'honorable Thos. Greenway, est de retour dans notre ville.

Les exercices du mois mois de Marie tous les soirs à St. Marie.

Le conseil à décidé de veiller a ce que la loi soit appliquée aux cyclistes.

Il y a deux vacances dans le conseil, celles des MM. Toupin et MacAnnany.

Le blé monte rapidement. Le prix est $1,55 à fort William, la fleur vaut $3.80.

Le Rev. Père d'Andheman, O.M.I. est arrivé du fort Good-Hope, situé a l'extrême Nord.

Le conseil de la ville a décidé de construire le nouveau Fire-Hall, sur l'ancien emplacement.

Le monument du Jubilé est terminé et sera placé dans le City Hall Square, pour le 24 mai.

Les Examens de l'Université sont commencés. Sur les 500 candidats le Collège de St. Boniface en compte 16.

Dans la réunion des Forestiers Catholiques il à été question de construire un bâtiment pour y tenir les réunions de l'ordre.

M. Baupré un des premiers colons de Saint-Boniface est mort a l'age de 82 ans. Son nom restera associé à l'histoire de la Province.

M. Lachance est arrivé de Montréal pour former une société ouvrière coopérative. M. J. B. Leclerc a été nommé représentant pour St. Boniface.

Le feu à pris cette semaine dans la manufacture de laine de St. Boniface, l'on s'est rendu maître du feu assez rapidement il y a cependant des dommages sérieux.

A l'occasion de sa retraite comme organiste de l'Immaculée Conception, M. Geo. Germain à reçu une adresse magnifique signée de tous les membres des chœurs et de la congrégation.

Si vous avez quelque chose dont la publication serait importante, ou si vous avez des renseignements particuliers que vous désirez rendre publics, faites-les parvenir à L'ECHO DE MANITOBA, boîte 1309, Winnipeg.

A la dernière réunion du Conseil de St. Boniface il a été voté $506 pour l'entretien des rues. $28 ont été votées pour le fond de l'association des Pompiers de Winnipeg, en reconnaissance des services rendus à la ville.

M. Bruce chargé de l'arpentage du chemin de fer du Sud-Est, a commencé ses travaux lundi: le tracé partira à 2 milles de St. Boniface, et M. Bruce suivra celui de 1894, et à son retour déterminera la route définitive. Il est accompagné de MM. D. Steen et F. Rainboth.

L'IVROGNERRIE.

Le Révd Père Guillet, O. M. I., curé de l'Eglise Sainte Marie de Winnipeg, endosse le *Gold Cure* d'Evans dans la lettre suivante:

Presbytère de STE MARIE,
20 janvier, 1898.

MON CHER DOCTEUR,

C'est avec plaisir que j'apprends que l'institut *Gold Cure* d'Evans est si bien établi dans notre belle ville de Winnipeg. Avant de venir ici, j'étais directeur d'une société de tempérance à Montréal, et lorsque ni morale, ni religion semblaient avoir bon effet, j'ai recommandé l'institut *Gold Cure* d'Evans, et j'ai été témoin des excellents résultats obtenus, dans des cas qui paraissaient désespérés.

L'institut d'Evans mérite la confiance et le support du public.

Voir la grande liste de ceux qui se disent guéris c'est encourager tous ceux qui souffrent de l'alcoolisme d'avoir recours à son traitement.

(Signé) D. GUILLET, O. M. I,
Eglise Ste Marie.

L'institut Evans est situé No 58, rue Adélaide, depuis trois ans. Correspondance sollicitée.

LA PROVINCE DE

MANITOBA

Offre des advantages exceptionnels aux colons:—soit comme journalier, comme crémier, comme éleveur de bestiaux ou comme cultivateur.

Il n'y a jamais eu un temps plus opportun que le présent pour venir s'établir au Manitoba.

FAITS IMPORTANTS.

Il y a 25 ans, les principaux produits de Manitoba, étaient les fourrures des bêtes sauvages. Aujourd'hui les produits consistent en blé, bestiaux, beurre et fromage.

EN 25 ANS

La population s'est élevée de 12,000 âmes à 200,000; les terres en culture, de 10,000 âcres à 2,000,000; le nombre des écoles de 16 à 982.

Même durant les dix dernières annés; les resultats n'en sont pas moins remarquables; comme peut le faire voir le tableau suivant:

	1885.		1895.	
Blé	7,429,440	minots	41,776,038	minots
Avoine	6,364,253	"	22,555,733	"
Orge	1,113,481	"	5,645,036	"
Total	14,907,184	"	59,975,807	"

Augmentation dans dix ans, 45,068,623 minots

La superficie enculture, pour le blé, l'avoine et l'orge était:

En 1885	556,228	âcres
" 1895	1,722,773	"

Augmentation, 1,156,525 acres

La Province a un système municipal, qui est simple économique et effectif. Les taxes, dans toutes les parties, sont conséquement reduites au minimum.

Des terrains peuvent être achetés, dans les differents localités, avec des termes de paiement très faciles. Des prix variant de $2.20 de l'âcre en augmentant. On peut encore obtenir des homesteads gratis, dans quelques parties de la Province.

On peut aussi obtenir, toutes les informations désirées, ainsi que des cartes, etc., en en faisant la demande à—

THOS. GREENWAY,
Ministre de l'Agriculture et de l'immigration, WINNIPEG, MANITOBA

Ou à W. D. SCOTT,
Agent d'immigration pour Manitoba, No. 30, Rue York, TORONTO, ONT